

Un manuel pour les familles en transition vers les services en personne de soutien précoce aux nourrissons et aux jeunes enfants (ESIT)



Le programme ESIT vise à ce que votre famille soit en sécurité et en bonne santé. Les prestataires de services qui viennent vous voir suivront les directives de l'État et de leur agence.

Devons-nous passer à des services en personne ?

Vous connaissez mieux que quiconque les besoins de votre enfant et de votre famille, et vous pouvez choisir le bon moment pour passer aux services en personne. Votre coordinateur des ressources familiales et vos autres prestataires de services sont à votre disposition pour discuter de vos options.

Que faire ?

Les familles disposent d'une variété d'options de prestation de services. Par exemple, vous pourriez :

- Continuer avec les services de télépratique
- Choisir de faire venir un prestataire à votre domicile
- Choisir de rencontrer un prestataire à l'extérieur, dans un parc ou dans votre jardin par exemple
- Ou bien combiner ces différentes options

Qui est tenu de porter un masque pendant les services en personne ?

Les prestataires porteront un masque à votre domicile. Avant de procéder à des visites à domicile, vous souhaitez peut-être organiser un appel vidéo avec votre prestataire pour montrer à votre enfant à quoi il ressemble lorsqu'il porte un masque. Expliquez à votre enfant que les masques servent de protection à tout le monde. Votre enfant qui reçoit des services en personne ne sera pas tenu de porter un masque. Cependant, il vous sera demandé, ainsi qu'aux personnes âgées de plus de cinq ans vivant dans votre foyer, d'en porter un.

Est-ce que les séances se dérouleront de la même manière qu'avant lorsque mon prestataire viendra à notre domicile ?

Si vous optez pour une transition vers des services en personne, votre prestataire passera en revue les exigences de l'agence en matière de sécurité et décrira ce qu'il en sera. Ces exigences risquent de vous faire sentir différent au début des visites, mais elles sont là pour votre sécurité. Même si votre prestataire fournit des services en personne, les choses peuvent ne pas être exactement les mêmes qu'avant la pandémie. Nous tenons à ce que vous et votre enfant vous sentiez à l'aise pendant les visites.

Avez-vous d'autres questions ?

Nous nous efforçons de trouver des solutions qui assurent la sécurité de votre famille tout en favorisant les objectifs de développement de votre enfant. Pour toute autre information, veuillez vous adresser à votre prestataire de services ou à votre coordinateur des ressources familiales.

Si vous souhaitez obtenir des copies de ce document dans un autre format ou une autre langue, veuillez contacter le service des relations avec les électeurs de DCYF (1-800-723-4831 | 360-902-8060, ConstRelations@dcyf.wa.gov).

DCYF PUBLICATION FS_0059 FR (04-2021) French

